



**COMMUNE DE GROISY
(Haute-Savoie)**

ARRETE N° 2025AC-051

**Portant réglementation du stationnement
sur le parking de l'Espace d'Animation
pour le spectacle de Monster Truck**

Le Maire de la commune de Groisy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411.8 et R.411.25,
Vu l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
Vu la demande de Monsieur Roby KORTUM, forain – 339 impasse de la Croix 69124 Colombier Saugnieu,
CONSIDERANT qu'en raison de l'organisation du spectacle de Monster Truck sur le parking de l'Espace d'Animation – 487 route de la Fruitière 74570 GROISY, il y a lieu de réglementer le stationnement selon les dispositions suivantes :

Article 1

En raison de l'organisation du spectacle de Monster Truck, le stationnement sur le parking de l'Espace d'Animation – 487 route de la Fruitière, sera réglémenté du **dimanche 20 juillet de 8h au mercredi 23 juillet 2024 à 8h.**

Article 2

Durant la période énoncée à l'article 1, le stationnement sera interdit sur le parking inférieur dit goudronné de l'Espace d'Animation – 487 route de la Fruitière et autorisé sur la partie supérieure dite en gravier. Seuls les forains ayant obtenus l'autorisation d'exercer seront autorisés à accéder et à stationner sur le parking inférieur de l'Espace d'Animation – 487 route de la Fruitière.

Article 3

La pré signalisation réglementaire, ainsi que la signalisation seront assurées par les Services Techniques de la Commune.

Article 4

Tout accident ou incident survenant à cause ou à l'occasion de cette fermeture de parking relèvera de la responsabilité de Monsieur Roby KORTUM.

Article 5

1. Madame la Directrice Générale des Services,
2. Monsieur le Lieutenant-Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie,
3. Monsieur Roby KORTUM, Forains,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée :

1. à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Groisy,
2. au Service Départemental d'Incendie et de Secours de Haute-Savoie,
3. à Monsieur le Chef de Centre des sapeurs-pompiers de Groisy-Thorens,
4. à Monsieur le Responsable du CERD de Groisy,
5. à Monsieur Roby KORTUM, Forain,

Fait à Groisy, le 30 juin 2025

**Le Maire,
Henri CHAUMONTET**

Acte certifié exécutoire :
Publié et notifié le : 1^{er} juillet 2025

**Le Maire,
Henri CHAUMONTET**



Commune de Groisy-Voirie

